

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 29 août 2018

Point sur les travaux en cours :

La réception définitive des travaux du centre Bourg prévue fin août est reportée encore une fois fin septembre compte tenu d'observations faites à l'occasion de la visite préalable aux opérations de réception.

Le stationnement en zone bleue « est en vigueur » limité à 30 minutes. Des disques sont disponibles à la Mairie ainsi que chez les commerçants.

- Dans le cadre du programme de la voirie 2018 de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, une partie de la route d'Arblade a été faite en enrobé, le reste des travaux sera effectué d'ici fin octobre.

Diverses délibérations ont été prises :

- Attribution d'une indemnité de Conseil au Receveur Municipal.
- Remboursement de la caution au locataire du logement de l'Ecole.
- Modification des statuts du Syndicat d'Electrification.
- Signature d'un avenant avec l'entreprise COLAS pour les travaux d'aménagement du centre Bourg.
- Installation de potelets suite à des dégâts causés par des poids lourds.
- Une délibération a été également prise pour l'attribution des marchés de l'aire de jeux sur la place qui devrait être fonctionnelle d'ici fin novembre.
- En ce qui concerne l'aménagement du carrefour de la route d'Arblade avec la RD 935, une mission a été confiée à l'architecte en vue de la démolition d'une partie d'une grange qui gêne la visibilité. Ce dossier qui traîne malheureusement depuis 10 ans se heurte aux exigences des propriétaires.

Le Maire donne quelques informations :

- Projet de Salle des Fêtes : le permis de construire va être déposé ainsi que les dossiers pour les demandes de subventions.
- Esthétique des réseaux :
Chemin de la Croze et autres voies à partir du quartier de la Vierge. L'étude avance et les travaux devraient se faire en plusieurs tranches.
- Immeuble TONOLI :
Des discussions sont en cours entre les propriétaires, la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, la Commune et le Toit Familial de Gascogne.
L'achat de cet immeuble permettrait d'aménager 6 ou 7 logements sociaux ainsi qu'un local à disposition d'un commerce.
- Agrandissement du Centre Leclerc à Aire sur l'Adour :
Une Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) a lieu le 18 septembre concernant l'agrandissement du Centre Culturel (618 m²) ainsi qu'un drive de 257 m² et couverture d'une partie des parkings en panneaux photovoltaïques.
Le Conseil Municipal s'est exprimé et regrette ainsi que Jean-Claude GREMIAUX l'a souligné que les centres villes se vident au détriment des périphéries.
- Guy GLATTARD fait le compte rendu de la dernière réunion du SIMAL du 12 Juillet 2018.